

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS
DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chambéry le 2 avril 2015

À MMES et MM les Maires de Maurienne,
Combe de Savoie, Isère, Cluse de Chambéry.

Madame, Monsieur,

La circulation des poids lourds traversant les Alpes et la qualité de l'air des régions alpines font l'objet de nombreuses déclarations publiques et de diverses manifestations notamment le 7 février 2015 à Annecy, le 7 mars 2015 à St Michel de Maurienne et prochainement le 9 Avril à Aiton. Elus locaux, citoyens, associations, médecins...le mécontentement face à l'inertie des pouvoirs publics est général et les médias s'en font largement l'écho.

Les associations de protection de l'environnement que nous représentons rappellent les points suivants :

Toutes les vallées alpines sont solidaires et doivent se mobiliser.

Ensemble, les associations de l'Isère, Savoie et Haute Savoie, ont écrit à La Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, pour demander que soient mis en place, sans plus tarder, des dispositifs de report modal des camions sur les trains. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.... Cette demande de report modal concerne également les Alpes du Sud et nous y sommes très attachés.

Nous proposons que les collectivités territoriales et leurs élus appuient et relaient notre démarche.

Les camions sur les trains, c'est maintenant, pas dans 30 ans.

Le ferroutage (actuellement service d'Autoroute Ferroviaire Alpine) doit sortir de la phase expérimentale (qui dure depuis 12 ans !) et passer en phase opérationnelle avec des trafics enfin décuplés et un parcours allongé, au départ de l'Est Lyonnais.

Sur le choix du nouveau site de chargement, la région d'Ambérieu (01) serait de loin la plus pertinente : le choix d'Ambérieu permettrait un trafic important car la ligne existante (Dijon-Modane), à double voie, non saturée, modernisée et récemment mise au gabarit GB1, peut accueillir les remorques et les citernes se dirigeant tant vers le Mont Blanc (A40) que le Fréjus (A43). La protection du lac et des populations urbaines peut s'organiser au fur et à mesure de la montée en régime du dispositif.

Le site de Grenay (38), évoqué par certains acteurs, est quant à lui situé sur une ligne à voie unique entre St André le Gaz et Chambéry déjà particulièrement surchargée et « malade ». Le site de Grenay ne permettrait que 4 à 6 allers/retours maximum par jour et... uniquement des citernes.

La pertinence et l'urgence désignent donc Ambérieu où plusieurs sites industriels vacants sont déjà connectés au réseau ferroviaire et peuvent être adaptés à très court terme.

Nous demandons donc à l'Etat de passer aux actes ... et nous demandons aux collectivités de Maurienne, Isère, Savoie de se joindre à notre doléance avec vigueur.

Interdiction des Camions Euro 1 -2 - 3

Les camions Euro 1 et Euro 2 ont déjà été interdits sur les itinéraires d'accès du tunnel du Mont-Blanc, les poids lourds Euro 3 pourraient être interdits au cours de l'année 2015. La mobilisation des populations, des associations et des élus de l'Arve va donc porter ses fruits.

Dans la vallée de la Maurienne, l'Isère et la Savoie, rien n'a vraiment été entrepris dans ce sens... Au contraire, la circulation des poids lourds parmi les plus polluants est encouragée par une évolution de la politique tarifaire du Fréjus et leur détournement de la vallée de l'Arve sur la Maurienne les jours de grande pollution. C'est le contraire de ce que prévoit l'accord franco italien du 30 janvier 2012 qui stipule très clairement les restrictions et interdictions de circulation suivantes au Mont Blanc comme au Fréjus :

*« Dans l'année suivant la date de signature du présent Accord (...), les commissions intergouvernementales franco-italiennes respectivement compétentes pour le contrôle du tunnel routier du Mont-Blanc et celui du tunnel routier du Fréjus, seront invitées à **orienter le trafic des poids lourds vers les classes Euro les moins polluantes**, en modulant les péages en fonction de ces classes dans le respect du droit en vigueur dans les deux Etats, [...]. En tenant compte de la disponibilité des services de transport ferroviaire alternatif, notamment de ferroutage, **des restrictions voire, si les conditions le permettent, des interdictions du trafic de certains poids lourds pourront également être envisagées** aux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus. Elles pourront concerner les poids lourds de classe Euro 1, voire Euro 2 et les transports de marchandises dangereuses. ».*

Les responsables des politiques publiques qui n'appliquent pas cet accord, et plus encore ceux qui prennent des décisions favorisant la circulation des camions polluants comme c'est le cas en Maurienne, sont désormais exposés à une plainte pour « mise en danger d'autrui » que de nombreux adhérents de nos associations ont engagée.

Passons à l'action !

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire savoir si de votre côté, en tant que représentant local des populations, vous avez tenté de faire appliquer ce texte qui a valeur de Loi depuis sa ratification, ou le cas échéant, si vous avez engagé d'autres actions visant à obtenir l'application de ces dispositions.

Nous souhaitons aussi associer nos forces pour éviter que la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus ne soit transformée en tunnel de circulation comme annoncé par le Ministre Frédéric Cuvillier et la STRF, créant un aspirateur à camions pour la Maurienne, l'Isère et la Savoie.

Nous pensons que, comme nous, vous êtes attachés à la diminution du trafic routier des marchandises pour améliorer la situation sanitaire dans les vallées alpines. Nos associations sont disposées à rencontrer les élus de Maurienne, Combe de Savoie, Isère et Cluse de Chambéry pour étudier toute forme d'actions pertinentes communes à court terme.

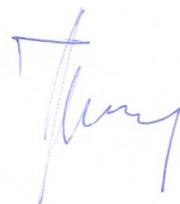
Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire à notre engagement résolu et à nos sincères salutations.

Au nom du collectif d'associations ci après :

Mme Annie Collombet Présidente Vivre et Agir en Maurienne



M. Alain Boulogne Président de CIPRA



Liste des associations signataires :

Par ordre alphabétique :

Association pour le Respect du Site du Mont Blanc (ARSMB)

Maison de la Montagne
Place de l'église
74400 CHAMONIX

Challes terres citoyennes

chez Nicole GIRARD
61 rue des Fleurs
73190 CHALLES LES EAUX

CIPRA France

MNEI 5 place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

Environn'Mont-Blanc

40, chemin du Pierrier de la Croix
74310 LES HOUCHES

FRAPNA Union Fédérale

77, rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE

FRAPNA Haute Savoie

84 rte Viéran
74370 PRINGY

FRAPNA Savoie

26 Passage Sébastien Charléty
73000 CHAMBERY

Les Amis de la Terre Savoie

31 bis rue Jacotot
73100 AIX LES BAINS

Moutain Wilderness

MNEI
5 place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

Roya Expansion Nature (Tunnel de Tende)

15 rue des Anciens Combattants
06540 SAORGE

Vivre en Tarentaise

Le Villard d'Amont
73210 LANDRY

Vivre et Agir en Maurienne (VAM)

c/o Mme Annie Collombet
Villabernon
73140 ST MICHEL DE MAURIENNE